

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 087-218709202-20250415-DEL\_2325-DE

COMMUNE DE MARVAL

Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal  
du 14 avril 2025

Délibération n° 23/2025  
portant sur l'affectation du résultat  
budget communal

Membres en exercice	11
Présents	6
Représentés	2
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 14 avril 2025 à 10 heures, selon convocation en date du 7 avril 2025, sous la présidence de Pierre HACHIN, Maire, Marie LINET étant secrétaire de séance.

Présents : Dominique BERTRAND ; Rachel HAAG ; Pierre HACHIN ; Edith LEGER ; Marie LINET ; Jérôme SUET

Absents excusés : Renée PIRONNET (pouvoir donné à Dominique BERTRAND) ; Carole RELAND ; Sylvain CASSORE (pouvoir donné à Jérôme SUET) ; Léa BLANC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget communal, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant :

- le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 de 1 138 945.63 €
  - le résultat d'investissement au 31/12/2024 de 17 878.93 €
- la section d'investissement présente un besoin de financement de 81 121.07 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reprendre les résultats de la façon suivante :

- 81 121.07 € affectés à la section d'investissement (1068)
- 1 057 824.56 € repris en section de fonctionnement (002 recettes)
- 17 878.93 € repris en section d'investissement (001 recettes).

Fait à MARVAL, le 15 avril 2025

Marie LINET,  
Secrétaire de séance



Pierre HACHIN  
Maire

